



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 7 juillet 2022

### **Dengue à La Réunion : Le nombre de cas poursuit sa baisse**

Du 13 au 26 juin, 24 cas de dengue ont été enregistrés (contre 47 la période précédente). Le nombre de cas poursuit sa baisse dans l'île. Durant l'hiver austral, les conditions météorologiques sont moins favorables au développement des moustiques, ce qui contribue à la décrue des contaminations. Néanmoins, le virus ayant circulé toute l'année à La Réunion, la vigilance de tous doit être maintenue pour réduire au maximum la transmission de la maladie durant l'hiver austral.

La préfecture et l'ARS remercient l'engagement des équipes du SDIS aux côtés des services de la lutte anti-vectorielle de l'ARS, des équipes communales et intercommunales qui sont intervenues en renfort jusqu'au 30 juin 2022. Leurs actions ont permis la mise en place d'une réponse systématique et réactive autour de l'ensemble des cas de dengue identifiés.

A la veille des vacances scolaires, les voyageurs se rendant dans des zones où des maladies transmises par les moustiques circulent sont invités à se protéger des piqûres durant leur voyage et la semaine suivant leur retour dans l'île afin d'éviter l'introduction d'autres sérotypes de la dengue ou de nouveaux virus.

### **Situation de la dengue au 6 juillet 2022** (Données Santé Publique France Réunion, ARS)

La situation correspond toujours à une période inter-épidémique.

Sur la période concernée, les cas se situaient dans 9 communes :

- **Sud** (15 cas) :  
Saint-Pierre, Petite-Île, Saint-Louis, Étang-Salé
- **Ouest** (3 cas) :  
Saint-Paul, Saint-Leu
- **Nord** (4 cas) :  
Saint-Denis
- **Est** (2 cas) :  
Plaine des Palmistes, Saint-André

#### **Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022**

- **1 307 cas confirmés**  
(après consolidation des données)
- **61 hospitalisations**
- **164 passages aux urgences**

Par ailleurs, aucun regroupement de cas n'a été identifié sur la période.

### **Le SDIS termine sa mission de renfort de la lutte anti-vectorielle**

Depuis 2018, le SDIS est un acteur majeur dans la lutte contre la dengue puisqu'il assure une présence importante sur le terrain notamment pour des missions de traitement.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif de renfort par les équipes du SDIS a été activé aux côtés des agents de la lutte anti-vectorielle de l'ARS, pour intervenir autour des cas de dengue déclarés. En 2022,

les sapeurs-pompiers ont été particulièrement mobilisés dans les communes du Sud et de l'Ouest :

- jusqu'à 56 personnes déployées sur le terrain
- plus de 1 500 zones d'intervention visitées
- plus de 25 000 maisons contrôlées
- près de 6 700 gîtes larvaires éliminés.

### Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)**

Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes, qui peuvent constituer des gîtes à moustiques :**

Tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi et tout autour de son domicile (coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, ...)

- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes :** fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- **Si vous êtes malade de la dengue :**

- **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour de la maladie,
- **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion  
sur le [site internet de l'ARS La Réunion](#)